



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°25-24

L'an deux mille vingt cinq à 10h30
Le 9 avril, à Chalons en Champagne

Date de convocation	2 avril 2025
Nombre de délégués :	
 Titulaires	53 Titulaires
 Suppléants	53 Suppléants
 Présents	28 Présents
 Votes par procuration	0 votes par procuration

Étaient présents :

M Emmanuel BAUDART
M. Farid BESSADI
M Véronique CASTRONOVO
M. Philippe CLAUDE
M Jean Pierre CORVISIER
M Hervé CORVISIER
Mme Danièle COMBE
Mme Ines DE MONTGON
M Mickael DUFLOX
M Bernard DEKENS
Mme Dominique FLORES
Mme Pascale GAILLOT
M Kévin GENGOUX
M Eric GILLARDIN
M Jean François GOSSET

Mme Dominique HUMBERT
M Yvon HUMBLLOT
M Michel LALLEMAND
M André LIEBEAUX
M Christian MAGISSON
M Michel NORMAND
M Sébastien PAULET
M Yannick ROSSATO
M. Jean SIMONIN
M Daniel THOMAS
M Géry TRONÇON
M Claude VALDENNAIRE
Mme Valérie WOITIER

Objet de la délibération :

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultat du vote
Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°25-24

Objet de la délibération :

AFFECTATION DU RESULTAT

Au vu du résultat de l'exercice 2024, il est proposé une reprise des résultats comme suit :

- *La section de fonctionnement présente un excédent de 60 628,06€*
- *La section d'investissement enregistre un excédent de 1 115 166,73€*

L'état des restes à réaliser en investissement se décompose comme suit :

- *En dépenses : 20 451 970,07€*
- *En recettes : 21 646 109,53 €*

L'état des restes à réaliser fait donc apparaitre un excédent de 1 194 139,46€

La section d'investissement enregistre un excédent global de 2 309 306,19€ après intégration des restes à réaliser (1 115 166,73€ + 1 194 139,46€ = 2 309 306,19€)

Au regard de ce résultat global,

Après avis du Bureau Syndical,

Le Comité Syndical :

- *DECIDE de ne pas procéder à une affectation à la section d'investissement (article 1068)*
- *PRECISE que l'ensemble de l'excédent de fonctionnement sera repris à l'article 002 de la section de fonctionnement*

Le Président de l'EPAMA

Bernard DEKENS

